



107045 - L'accouchement par césarienne entraîne-t-il des couches?

question

L'accouchement par césarienne est-t-il suivi de couches?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Par couches on entend le sang qui s'écoule après l'accouchement; que celui-ci se déroule naturellement ou par césarienne. Bien plus, si une femme avortait et que le fœtus était formé de sorte à ce qu'on puisse distinguer sa tête ou sa main ou son pied, ce qui n'arrive qu'après 80 jours de grossesse, les saignements qui suivent l'avortement relèvent des couches.

L'auteur de Kashshaf al-Quinaa (1/218): «Les couches sont du sang sécrété par l'utérus lors d'un accouchement ou deux ou trois jours auparavant. Ces saignements se poursuivent pendant 40 jours et sont jugés comme constituant des couches, même s'ils apparaissent à la suite d'un avortement provoqué par un coup que l'intéressée se serait donnée ou l'absorption d'un médicament par elle ou pour d'autres causes, si le fœtus possède clairement la forme humaine. Si l'avortement consistait à expulser un corps incomplet ou un morceau sans trait distincts, les saignements qui s'ensuivraient ne seraient pas assimilables aux couches.

La durée minimum de grossesse au cours de laquelle le fœtus possède la forme humaine est de 80 jours. La durée la plus fréquente selon al-Madjd, Ibn Tamim, et Ibn Hamdan et d'autres est de 3 mois.» Les saignements des couches apparaissent pendant des jours puis cessent. Leur continuation jusqu'à 40 jours n'est pas une condition (pour leur conférer le statut de couches). Voir la réponse donnée à la question n° [50308](#).

Allah le sait mieux.